

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN****Séance publique du 13 novembre 2019****PROCÈS-VERBAL**

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi treize novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jacques ADGE, Maire.

Présents : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Marianne ARRIGO, Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL, Terry ADGE, Stanislas THIRY, Jacques LLORCA, Pierre CAZENOVE, Delphine REXOVICE, Fabrice CLASTRE.

Étaient absents excusés avec procuration :

Jean-Claude PAGNIER a donné pouvoir à Danielle BOURDEAUX,
Nathalie CHAUVET a donné procuration à Pierre CAZENOVE,
Danièle NESPOULOUS a donné procuration à Jacques LLORCA.

Absents excusés :

Jeanne TABARIES, Isabelle ALIBERT, Paula SERRANO, Bernadette FERRAILOLO, Gilles FOUGA, Sylvie BERTHOMIEU.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Secrétaire de séance : Madame Sonia REBOUL à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je déclare la séance ouverte.

Jean-Louis LAFON : Monsieur le Maire, s'il vous plaît, j'ai une requête à formuler. Aujourd'hui, nous sommes le 13 novembre ; je voudrais que l'on fasse une minute de silence en mémoire des personnes qui ont été touchées par les attentats de 2015, c'est-à-dire le Bataclan.

Monsieur le Maire : Très bien. Allons-y.

(L'Assemblée observe une minute de silence.)

Monsieur le Maire : Très bien. Merci.

Stanislas THIRY : Monsieur le Maire, je souhaiterais également prendre la parole, si c'est possible.

Monsieur le Maire : Allons-y.

Stanislas THIRY : Monsieur le Maire, j'ai beaucoup appris à vos côtés pendant cinq ans mais je ne me reconnais plus dans la majorité actuelle, qui va voir la candidature de Florence SANCHEZ aux municipales. Après une longue réflexion, j'ai décidé de me désolidariser du groupe majoritaire tout en conservant mon intérêt pour notre commune. Je souhaite continuer à voter les projets en mon âme et conscience et toujours dans l'intérêt général des Poussannaises et des Poussannais.

Monsieur le Maire : Très bien. On est un peu hors-sujet, mais enfin bon, c'est dit, comme on ne savait pas ce que tu allais dire. C'est dit. Donc je reprends : le quorum, c'est bon ; les signatures, c'est bon ; une secrétaire de séance, Madame REBOUL. Pas d'autre candidat ? Madame REBOUL est donc Secrétaire de séance.

Est-ce qu'il y a des observations sur le dernier procès-verbal ? Il y a un ou deux manques où les gens n'allument pas le micro, mais on se doute à peu près.

Jacques LLORCA : Il y a une faute d'orthographe, si je ne me trompe pas, à « Maire », qui doit être écrit « M-è-r-e-s », alors qu'il faudrait écrire « M-a-i-r-e ».

Monsieur le Maire : Pour moi, oui, en l'occurrence, effectivement. En plus, l'exercice a été un peu particulier parce que nous n'avions pas la personne adaptée. Chaque fois que vous prenez la parole, vous avez un numéro, on appuie sur un numéro. Et comme il n'y avait pas la personne, on a laissé les blancs, et après, nous, on savait qui parlait. Enfin voilà, ça, c'est fait, de toute manière.

Avant d'évoquer l'ordre du jour, je souhaite vous dire que nous aurons un prochain Conseil informel le 25 ou le 26 novembre, concernant quatre sujets : la cave coopérative, les halles, la réponse à beaucoup de vos questions et le prix de l'eau, comme c'était prévu. On vous confirmera le 25 ou le 26, c'est un lundi ou un mardi.

Je vous lis l'ordre du jour :

1°) INTERCOMMUNALITE - groupement de commandes

2°) INTERCOMMUNALITE - rapport d'activité de Sète Agglopôle Méditerranée 2018

3°) INTERCOMMUNALITE - représentation au syndicat mixte du Bas Languedoc

Pour ce point, je vous demanderai de modifier la délibération. Nous avons en effet eu de nouvelles informations. Nous en avons parlé très brièvement lundi parce que c'était relativement récent. Donc je vais vous demander de pouvoir modifier la délibération, effectivement, en fonction des éléments nouveaux que nous avons. Est-ce qu'il y a des objections à ce que l'on modifie cette délibération ?

Pierre CAZENOVE : (Paroles inaudibles) On la reporte au Conseil suivant.

Monsieur le Maire : Comme vous voulez, si vous voulez. Ce que je peux vous proposer, d'une part, c'est peut-être voter... bon, je vais vous dire ce qui a changé.

Pierre CAZENOVE : Voilà, c'est ça, il faudrait savoir ce qui change.

Monsieur le Maire : On va dire que ce qui a changé, c'est en termes de représentation, premièrement. Deuxièmement, la difficulté porte sur la façon dont le changement est intervenu, même si les textes de loi autorisent le président à prendre cette décision, notamment au niveau du nombre de représentants. Je vais certainement vous soumettre ceci : il s'agirait de dire, si vous en

êtes d'accord, que nous ne sommes pas forcément d'accord sur la teneur de la modification en termes de représentativité, mais cela n'empêchera pas de participer, sachant que ça ne va durer que jusqu'aux élections. Et encore : je ne sais pas si la modification vaut à partir de maintenant ou si c'est à partir du 1^{er} janvier 2020, puisque l'obligation est au 1^{er} janvier 2020 sur les représentants que nous aurons jusqu'aux élections de mars.

Pierre CAZENOVE : Et pourquoi sommes-nous obligés de le faire, alors, à ce moment-là, maintenant ?

Monsieur le Maire : Je n'étais pas obligé. Je l'avais mis parce qu'effectivement, il y avait deux personnes désignées comme représentants, mais que l'une n'y allait plus. Entretemps, est sorti ce qui est sorti. Donc pas d'objection ? Nous procédons au vote, quand même : qui est pour que l'on modifie cette délibération ? D'accord, merci.

Je poursuis la lecture de l'ordre du jour :

- 1°) INTERCOMMUNALITE – groupement de commandes
- 2°) INTERCOMMUNALITE – Rapport d'activités de Sète Agglopôle Méditerranée 2018
- 3°) INTERCOMMUNALITE – Représentation au Syndicat Mixte du Bas Languedoc
- 4°) *FINANCES PUBLIQUES - amortissements*
- 5°) *FINANCES PUBLIQUES - subvention CD34 les Oulettes*
- 6°) *JEUNESSE - renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2019-2022*
- 7°) *URBANISME - subvention façade*
- 8°) *DOMAINE PUBLIC - rue des Callistemons - dénomination, rétrocession et intégration au domaine public*
- 9°) *DOMAINE PUBLIC - chemin du Moulin à vent*
- 10°) *DENOMINATION - place Arnaud BELTRAME*
- 11°) *FESTIVITES - tarif concert Foire Sainte Catherine*

Monsieur le Maire : J'en viens aux décisions.

Comme évoqué précédemment, si nous passons beaucoup de décisions, c'est notamment parce que le service comptabilité nous l'a demandé.

N° 2019-26 – Cette décision concerne un contrat de cession de droits pour le spectacle des écoles pour Noël 2019, avec l'association PTI POA. Considérant le contrat de cession de droits de l'association PTI POA, MJC des Demoiselles, 63 bis, avenue de Saint-Exupéry à Toulouse, le Maire décide de verser une prestation d'un montant global de 935 € TTC pour la prestation du jeudi 19 décembre 2019 à l'occasion du spectacle de fin d'année pour les écoles.

N° 2019-27 – Marché à procédure adaptée : Il s'agit des marchés d'appel d'offres qui concernent les travaux d'aménagement de la rue des Horts. La Commission a décidé des attributions : l'analyse a été faite, la réunion a eu lieu concernant la consultation relative au marché n° 19-PA-Aménagement Voirie-Rue des Horts, une analyse des candidatures et des offres a été effectuée en prenant en compte les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation.

La société JOULIE TP, sise rue des Barrys à Cournonsec, a remis la proposition la mieux disante. Il a donc été décidé de conclure et signer le marché relatif aux travaux d'aménagement de la rue des Horts, lot unique Voirie et réseau pluvial, avec la société JOULIE TP. Il est à signaler que c'est un MAPA, mais nous avons quand même consulté la commission d'appel d'offres, bien qu'il n'y ait pas d'obligation.

N° 2019-28 – Concernant le marché des contrats d'assurance, c'est aussi un MAPA, mais c'est également la commission qui l'a attribué.

Ce marché est composé de cinq lots :

- Lot n° 1 – Dommage aux biens ;
- Lot n° 2 – Responsabilités civiles ;
- Lot n° 3 – Protection juridique ;
- Lot n° 4 – Défense pénale des agents et des élus ;
- Lot n° 5 – Flotte des véhicules + missions.

L'article 1 prévoit de conclure et de signer les contrats relatifs au marché des assurances suivants :

- Lot n° 1 – Dommage aux biens : avec la société GROUPAMA MEDITERRANEE ;
- Lot n° 2 – Responsabilités civiles : avec la SMACL ;
- Lot n° 3 – Protection juridique : avec la SMACL ;
- Lot n° 4 – Défense pénale des agents et des élus : avec la SMACL ;
- Lot n° 5 – Flotte des véhicules + missions : avec GROUPAMA MEDITERRANEE.

Jacques LLORCA : Monsieur le Maire, pardon, deux observations rapides sur deux des décisions en question. Une première, presque pour vous taquiner : c'est bien la MJC des Demoiselles qui est en référence de la prestation ?

Monsieur le Maire : Oui.

Jacques LLORCA : Voilà. Donc c'est un peu la démonstration que les MJC ne sont pas mortes et que la structure MJC peut servir à quelque chose, puisque dans un rapport qui n'est pas loin et que nous venons d'approuver, vous sembleriez dire que les MJC avaient passé leur temps. C'est intéressant de voir que Poussan va donc avoir recours à une MJC de Toulouse. C'est tout.

Monsieur le Maire : Je dis qu'elles sont en voie de disparition parce qu'effectivement, c'est au niveau national, on est bien d'accord : ce n'est pas nominatif sur celle de Poussan.

Jacques LLORCA : D'accord.

Monsieur le Maire : C'est une communication que je vois au niveau national, parce que ça coûte beaucoup d'argent, on cotise beaucoup, et derrière, il n'y a pas beaucoup de retours au niveau des fédérations.

Jacques LLORCA : On en débattrait.

Monsieur le Maire : Si vous voulez.

Jacques LLORCA : Ailleurs !

Monsieur le Maire : Après !

Jacques LLORCA : Après, voilà ! Et puis sur la seconde décision, c'est un peu pareil. JOULIE est très bien, c'est l'opération JOULIE. Mais JOULIE, c'est aussi... c'est très efficace sur Poussan, incontestablement, et c'est aussi très efficace sur le Riverain en même temps. C'est l'occasion de vous demander, et c'est hors décision bien entendu : les effets des pluies de l'autre jour sur le Riverain semblent avoir ému beaucoup de monde, et il y a quelques endroits précis, dont la porte qui doit s'appeler Notre-Dame, en tout cas à côté de chez JEANSON, où il y a là un truc un peu bizarroïde, où des pavés ont été enlevés et n'ont pas été remis du tout, encore aujourd'hui, et quelque part, ça a eu des effets plus négatifs, disons, que positifs, voilà. C'est dommage que la prestation JOULIE, qui est plutôt brillante, objectivement, ait quelques, si j'ose dire, « trous ». C'est tout.

Monsieur le Maire : D'une part, ces problèmes seront réglés en début de semaine prochaine. Il y avait des problèmes qui n'étaient pas prévus, parce qu'on est allé plus loin que ce qui était prévu au départ. On a fait le porche, les quatre ou cinq mètres qui sont derrière, et il manquait des bordures qui sont effectivement spéciales. On a signalé cet après-midi qu'il n'était pas normal que ces choses n'aient pas été faites : c'est en effet nous qui fournirons les bordures puisqu'il nous en restait de certains chantiers, pour qu'elles soient similaires aux anciennes, qui sont en face.

Jacques LLORCA : Surtout qu'on a démoli l'existant, qui était lui-même correct.

Monsieur le Maire : Qui n'était pas en très bon état.

Au-delà de ça, nous avons eu des pluies exceptionnelles. Je voudrais préciser aussi qu'il n'y a pas que cet endroit, parce qu'à cet endroit, ça n'a pas non plus été catastrophique, comme cela a pu l'être de façon beaucoup plus importante devant le bar et devant le KOSI, effectivement. On s'est rendu compte que ce n'était pas normal que l'on ait de l'eau à cet endroit, puisqu'on a amélioré le pluvial, on a mis beaucoup de choses supplémentaires sur le pluvial ; il n'y en avait pas avant, et malgré le fait que l'enrobé ne soit pas fait, ce qui faisait un réservoir supplémentaire, ce qui a été rajouté n'a pas eu de bon effet, tout simplement parce que c'était bouché. Il y a donc eu un lien de cause à effet.

Quant aux bouches de « tout-à-l'égout », vulgairement, qui débordent, d'eaux usées, on est simplement sur un phénomène qui est assez récurrent. Lors de fortes pluies, ce n'est pas la pluie qui prend sur les bouches, avec la petite fente qu'on a : ce sont tout simplement les maisons, les chéneaux des maisons, qui sont raccordés directement sur le réseau d'eaux usées et qui font qu'à un moment, si ça bloque un peu en bas, à mesure ça remonte. Le point bas effectivement, ce sont ces deux bouches, ce qui n'est pas agréable. Entre autres, le KOSI et le bar n'ont pas eu beaucoup de dégâts, par rapport au notaire, notamment, qui a pas mal épongé, entre tampons et lingettes, il y avait pratiquement dix centimètres à ce niveau. Là, le bât a blessé. Ça a été rectifié, tout a été débouché.

Fabrice CLASTRE : On peut faire le test de la fumée, ça marche aussi.

Monsieur le Maire : Oui, alors le test de la fumée, je vous avoue qu'on l'a tenté plusieurs fois, et c'est un problème. Si les maçons sont futés, ils mettent un clapet anti-retour et on n'a pratiquement pas de résultats, et si vous avez un siphon entre-temps, la fumée ne remonte pas. Donc c'est vrai que ça remonte... on l'a fait, à l'époque de la CCNBT, quelques fois, et ça n'a pas donné de résultats extraordinaires. On peut comprendre, pour l'eau de ruissellement, que la voirie en prenne un peu, mais on double, on triple, voire on quadruple l'amenée d'eau parasite, quelque part, cette eau claire n'ayant rien à faire dans le réseau d'eaux usées. Telle est l'explication des deux bouches qui ressortent entre autres, mais le pluvial était quand même bouché aussi.

Fabrice CLASTRE : Monsieur le Maire, j'ai une question justement sur cette décision : le montant des travaux, à 169 000 €, cela fait partie des éléments que vous nous préciserez lors du Conseil informel, puisque cela faisait partie des questions sur la rue des Horts ?

Monsieur le Maire : Je vous préciserai, mais tout simplement, Pierre a insisté et on n'a pas de souci là-dessus, ce montant comprend le pluvial qui nous sera remboursé.

Fabrice CLASTRE : D'accord, par la SAM.

Monsieur le Maire : Environ 50 000 € y sont comptés mais nous seront remboursés.

Fabrice CLASTRE : D'accord. J'ai une question supplémentaire : la dame qui était venue la dernière fois nous avait précisé que pour les décisions, il y avait une délégation qui avait été

décidée en début de mandature. C'est jusqu'à quel niveau de montant financier que vous avez délégation pour ces décisions-là, si vous l'avez en mémoire ?

Monsieur le Maire : Non, je ne l'ai pas, mais on est sur des sommes assez importantes, aux alentours de 100 000 €, dans ces eaux-là. Je vous le préciserai, parce que c'est une délibération que l'on prend en tout début de mandat, en général, et qui court sur tout le mandat. Mais c'est vrai que sur les décisions qu'on a prises aujourd'hui, sur les sommes que l'on prend depuis quelque temps, qui sont des sommes minimales au demeurant, c'est le service comptabilité qui a demandé de border un peu le sujet là-dessus.

RAPPORT N° 1 : INTERCOMMUNALITE – Marché public – Approbation de la convention de groupement de commandes publiques avec SAM

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles relatifs aux groupements de commandes et aux marchés passés selon une procédure adaptée, Sète Agglopôle Méditerranée a créé des groupements d'achats et a fait des propositions à la Commune sur beaucoup de domaines. La Commune a décidé de ne retenir que la maintenance, la réparation et la modernisation de l'éclairage public, sur les missions G2 et G3.

Pour la mission G2, c'est le montant maximum annuel de l'entretien, qui varie très peu chaque année ; la mission G3, c'est tout ce qui est remplacement, tout ce qui est nouveau. Cette année, sur le principe, nous n'avons mis que 80 000 €, puisqu'il s'agit de contrats qui sont acquis une fois et renouvelables trois fois, donc sur quatre ans. Nous avons diminué un peu les missions G3 puisqu'une grosse partie des lampadaires ont été changés ; c'était donc idiot de laisser la somme maximum alors que l'entreprise pourrait nous attaquer si on n'atteignait pas cette somme. C'est toujours le problème de mettre des sommes maximales.

Nous avons décidé d'y ajouter les travaux de voirie, parce que souvent, nous n'avons que des travaux de voirie et il faut lancer des appels d'offres souvent. Vous verrez, nous sommes en train de lancer un appel d'offres sur les travaux concernant des voiries ; à coups de 20 000 €, l'un dans l'autre, nous allons arriver à 100 000 €. Sur les travaux de voirie, c'est sur l'année ; c'est reconductible chaque année, pour la somme de 100 000 €.

Fabrice CLASTRE : Ce marché, Monsieur le Maire, ne peut pas être mobilisé pour ces travaux de 20 000 € ? Ce marché-là ne sera mobilisable qu'à partir du 1^{er} janvier 2020 ?

Monsieur le Maire : Oui, enfin, quand on va le voter. Par exemple, pour l'éclairage public, ça s'arrête au mois de novembre, donc nous sommes dans les clous, à la limite.

Fabrice CLASTRE : Mais du coup, les 20 000 € que vous évoquez, on n'aurait pas pu les faire passer sur...

Monsieur le Maire : Non, nous allons lancer l'appel d'offres.

Fabrice CLASTRE : D'accord.

Monsieur le Maire : Non, parce qu'il y en a plusieurs, et nous n'allons pas attendre, si vous voulez, parce que ça serait une perte de temps un peu inutile au demeurant. Sur les PAPA, nous avons le droit d'aller relativement plus vite, aussi.

Pas d'autre question sur ces groupements ?

Pierre CAZENOVE : Un point de détail qui n'a rien à voir avec cela. Concernant la Maleska, n'aurions-nous pas oublié d'enlever un ancien poteau béton qui a peut-être posé souci pour qu'on l'enlève parce qu'il a une position assez difficile d'accès ? Je ne sais pas, est-ce que c'est...

Monsieur le Maire : Je ne sais pas. J'étais avec un des dirigeants de l'entreprise cet après-midi. Effectivement, j'y passe parce qu'ils ont enlevé le dernier poteau il n'y a pas très longtemps, puisque FRANCE TELECOM, comme on l'avait évoqué lors d'un Conseil, avait pratiquement six mois de retard. Ce poteau-là, ils doivent avoir des difficultés pour l'enlever, à mon avis.

Pierre CAZENOVE : Vous voyez lequel je veux dire ?

Monsieur le Maire : Oui, celui qui est sur l'impasse. Il n'en reste qu'un, de toute manière. Le dernier éclairage public a été ajouté la semaine dernière, je pense.

Fabrice CLASTRE : Une question supplémentaire, Monsieur le Maire. Pour les 100 000 € de travaux de voirie, cela correspond au budget prévisionnel annuel que l'on va avoir sur les travaux de voirie pour l'année 2020 ?

Monsieur le Maire : Vous ne faisiez pas partie du Conseil à l'époque, mais vos collègues peuvent en témoigner : nous avons, sur la CCNBT, un marché à bons de commande. Nous en avons un de 60 000 € sur la voirie, c'était annuel effectivement. Cela laissait une tranquillité, au même titre que les 100 000 € sur un minimum de travaux, où on ne lançait plus d'appel d'offres. Nous en avons un autre, ce qui dépassait les 60 000 €, jusqu'à 500 000 €, nous étions sur un marché figé aussi, où l'on avait trois entreprises qu'on consultait, au moins. Vous connaissez le système. Nous avons fini ces contrats avec la CCNBT, nous sommes allés au bout des contrats, eux n'ont pas souhaité les renouveler en ce sens. Ils font donc un gros marché de groupements ; on le prend ou on ne le prend pas. Nous avons pris ce minimum de 100 000 € car ce n'est pas une somme mirobolante, finalement, quand on voit ce que cela peut coûter au niveau des voiries.

Fabrice CLASTRE : Du coup, pour en revenir à ma question, ce n'est pas par rapport à une programmation qui aurait été arrêtée ?

Monsieur le Maire : Non, mais cela peut se programmer, effectivement. Sachant que sur la voirie, quand même, peuvent se greffer, en dehors de tout ce que nous votons, le pluvial et les eaux usées, qui sont de la compétence de la SAM. Là, on ne prend que la voirie.

Fabrice CLASTRE : Comme pour la rue des Horts, où vous avez dit que les 50 000 € seront remboursés.

Monsieur le Maire : Dans ce cas précis, nous l'avons inclus parce que ce n'était pas prévu. Il y avait un problème budgétaire. Sinon, normalement, ce sont eux qui prennent les chantiers avec les sommes qui correspondent.

Pierre CAZENOVE : Quel est le quartier qui va bénéficier de cette prochaine tranche ? Le sait-on ?

Monsieur le Maire : Il y a au moins trois ou quatre endroits, notamment le pont de la Promenade du 8 mai, au fond du jardin public, où il existe un problème de pente qui n'est pas respectée et est certainement en train de détériorer l'ouvrage. Au-delà, dans quelques quartiers, des voiries ont été élargies et n'ont pas été traitées à l'époque, donc cela en fait partie, entre autres.

Nous allons voter. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 2 : INTERCOMMUNALITE – Approbation du rapport d'activité et du CA 2018 de SAM

Rapporteur : Ghislain NATTA

Ghislain NATTA : C'est à nouveau une communication de documents de Sète Agglopôle Méditerranée. Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du CGCT, il appartient au Président de l'EPCI d'adresser chaque année avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné des comptes administratifs arrêtés par l'organe délibérant de l'établissement.

Ces documents sont transmis à toutes les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale afin d'être présentés pour information aux membres des assemblées délibérantes respectives.

Ces documents ont été transmis aux membres du Conseil Municipal. Je vous demande donc de prendre acte du rapport d'activité et des comptes administratifs pour l'exercice 2018 de Sète Agglopôle Méditerranée.

Monsieur le Maire : Sur le principe, c'est concentré, et nous avons quatre budgets qui sont certainement les plus importants ; nous avons les vues d'ensemble concernant le budget principal, le budget tourisme. Nous en avons quelques-uns qui ont été joints, certainement.

Fabrice CLASTRE : Peut-être une question, justement, sur ces budgets. On constate qu'entre les crédits ouverts et la réalisation, cela entraîne beaucoup de crédits annulés. Sur la plupart des budgets, on voit qu'on est quasi à 50 % de la consommation des crédits ouverts. Cela veut dire quoi, qu'il y a plein de choses qui étaient envisagées mais n'ont pas été réalisées, que c'est reporté à l'année suivante ?

Monsieur le Maire : Très certainement. Comme sur beaucoup de budgets, il y a des problèmes administratifs qui sont énormes. Je le vois, puisque je suis à la commission d'appel d'offres : on remet souvent des choses quinze jours, trois semaines, un mois après. Administrativement, nous avons aussi des contrôles, notamment, sur beaucoup d'éléments, ce qui fait que les budgets, en grosse majorité, ne sont jamais effectués à 100 %, ni même à 90 %. Quand ils sont à 90 %, tout le monde peut applaudir, parce que c'est vraiment que tout est prévu et a été anticipé.

Fabrice CLASTRE : Cela veut dire que les 50 % qui n'ont pas été faits cette année seront faits en janvier ou février, avec les délais administratifs ?

Monsieur le Maire : Ce sera certainement reporté.

Fabrice CLASTRE : D'accord.

Monsieur le Maire : Sauf si des projets ont été arrêtés, s'ils ont été abandonnés.

Fabien CLASTRE : Oui, sauf si les projets ont été arrêtés, d'accord.

Monsieur le Maire : Je peux vous donner un exemple. Nous venons de relancer quelque chose sur la piscine de Gigean parce qu'il y avait un gros problème. Nous avons consulté les entreprises, mais il y a déjà huit mois de retard, par rapport à l'exécution, par rapport à l'attribution à une entreprise. Nous avons huit mois de retard, et nous les avons presque menacées en leur disant

que c'était la dernière fois que nous les recevions en audition : si cette fois, l'audition n'était pas bonne sur leurs réponses, il pouvait être envisagé de déclarer sans suite, comme cela a été le cas la première fois. Vu la conjoncture et les élections qui arrivent derrière, peut-être que cette équipe ne souhaitera pas relancer le marché, que l'équipe qui viendra ensuite l'abandonnera carrément, ou le reproduira. C'est l'exemple-type.

Nous avons aussi un second exemple avec le conservatoire, à l'entrée de Sète. Il sera livré en février, avec un an et demi de retard. L'équipe qui travaille avec moi au niveau de la commission d'appel d'offres, y compris les services, est toujours en train de relancer, sur des entreprises qui ont déposé le bilan en cours de route.

Il y a donc plusieurs explications. Même ça, même les banqueroutes, c'est administratif, pour moi, parce qu'au départ, les choses n'ont peut-être pas été faites comme elles auraient dû l'être.

Sur l'exécution, effectivement, en plus là, ce sont des gros budgets, peut-être des choses sont-elles venues se greffer autour, qu'ils ont mises et dont on était sûr que ce ne serait pas fait. Par exemple, si le conservatoire de Sète était fini depuis un an et demi, on serait passé à autre chose, certainement. Il y a plusieurs explications.

Yolande PUGLISI : Il y a aussi le fait que, au niveau des subventions, notamment dans le cadre des aides à la pierre, la SAM vote des subventions aux particuliers qui vont faire les différents travaux, mais les particuliers ne les font pas automatiquement dans l'année.

Monsieur le Maire : On n'est pas sur les grosses enveloppes que je viens d'évoquer.

Yolande PUGLISI : Oui, mais c'était à titre d'exemple.

Jacques LLORCA : Je voudrais intervenir sur deux budgets. Il y en a un qui est quand même gigantesque ; ça remet en cause, si on réfléchit un peu, la stratégie de développement économique, à l'échelle du bassin. Concernant les ZAE, ces zones artisanales de développement économique, ces poumons économiques, ce sont quand même 2 338 000 € qui sont en crédits ouverts ; c'est, excusez-moi du peu, 15 000 € réalisés ; crédits annulés : 2,3 millions d'euros et des poussières ! C'est gigantesque. Je veux dire que ce n'est pas dans les mois de janvier et février à venir que le différentiel va être comblé et que, quelque part, il y a une erreur ou une vision stratégique complètement loupée, d'autant plus, pour nous, que nous ne sommes pas dedans, on n'est pas dans la programmation des fameuses ZAE qui doivent être relancées, l'Embosque, et *cætera* : ça n'y est pas, on n'est pas dedans. Mais c'est quand même interpellatif, ça.

Monsieur le Maire : On est sur un budget 2018, effectivement. Entre-temps, l'Embosque a été faite, Sète a été fait, il y a eu un certain retard, effectivement.

Jacques LLORCA : Alors, Marseillan, Montbazin...

Monsieur le Maire : Marseillan a été fait aussi, donc il y en a trois qui ont été faites et quelques autres qui sont programmées, parce que vu les chiffres qu'on vote, on est loin du compte par rapport à ce qui est évoqué là. Je pense qu'il y avait du retard en 2018, et tout cela a été transféré en 2019. Nous n'aurons pas les mêmes chiffres l'an prochain.

Jacques LLORCA : Parce qu'en même temps, ça nous interpelle, nous, parce que quand on se souvient de la fusion entre la CCNBT et la CABT, nous, on est arrivés, comment dire, pas « naïvement », mais en apportant les économies qui avaient été faites sur la CCNBT, et sans projet d'investissement dans ces domaines qui soit très pensé, très réfléchi, tandis que de l'autre côté, ils pouvaient se vanter, ils se vantaient d'avoir une programmation déjà en route... non, mais, ils s'en vantaient, d'avoir une programmation déjà en route, et *cætera*. Or en termes de réalisation, quelque part, il y a un *twist*. Ça mérite une sacrée réflexion, quand même.

Monsieur le Maire : Les nôtres vont venir, notamment une chez nous, parce qu'il y a des priorités, parce que ça se chiffre à coups de 4 ou 5 millions d'euros par zone, ne serait-ce que sur les nôtres, qui sont relativement basiques. Voilà. Mais pour quand même revenir à l'historique, sur la CCNBT, je ne sais pas si c'était lors d'un Conseil ou lors d'un Bureau, j'avais dit au Président, à l'époque, « on a de l'argent, on a des zones à l'agonie, est-ce qu'on ne peut pas... » Qu'on leur transfère 9 millions ou 7 millions d'euros, ce n'était pas un souci, notamment sur la zone, pas forcément des Clachs mais la zone des Trouyaux, où il n'y a pas d'éclairage public, où ils ont refait une partie de voirie parce que, quand le président et tout le staff sont venus dernièrement, pour les entreprises de transport, quand même, avec le nombre de personnes qui travaillent sur cette zone, c'était un peu honteux. Mais sachez que les deux zones de Poussan ont été chiffrées. On est sur des sommes qui dépassent les 4 millions d'euros, sur les deux, y compris sur celle d'en bas, qui paraît en bon état, mais où il y a pas mal de rétention à faire, pas mal de choses à faire effectivement. Ça a été programmé. Nous, nous avons mis l'accent sur la priorité des Trouyaux, on va retaper au truc, que ce ne soit pas qu'un rapiéçage qu'ils aient fait, et qui ne nous contenterait pas. Parce que cette zone, il y a plus de deux cents personnes qui y travaillent...

Jacques LLORCA : Quand même, oui, on le sait.

Monsieur le Maire : ... et qui méritent un autre traitement que ça. Mais nous avons été très mauvais, au niveau de la CCNBT, malgré l'argent que nous avons, c'est une proposition qui avait été faite mais qui n'a pas été retenue.

Jacques LLORCA : Oui, je m'en souviens très bien.

Fabrice CLASTRE : Et en termes de priorité, du coup, la ZAE des Trouyaux, c'est quoi, c'est 2020 ou c'est encore un petit peu plus tard ?

Monsieur le Maire : Nous allons poser la question. Là, maintenant, comme nous allons avoir les arbitrages, nous allons l'avoir.

Jacques LLORCA : Oui, c'est à débattre ou combattre.

Monsieur le Maire : Voilà. Ils ont servi en priorité ceux qui étaient prêts, c'est-à-dire ceux de l'ancienne Thau Agglo. Nous, nous sommes arrivés comme un cheveu sur la soupe, la première année, nous n'avons rien eu. En l'occurrence, c'était 2018. A partir de 2019, ils ont fait ce qui avait été programmé, plus ou moins, avec des retards, en 2018. Nous espérons donc être dans le lot cette fois-ci, parce qu'ils n'en feront pas cinquante non plus.

Jacques LLORCA : C'est un peu pareil sur l'autre ligne « tourisme », par exemple, où quand même, c'est certes moindre en termes de sommes, mais 239 000 €, pour arrondir, en crédits ouverts, et on n'en réalise que 53 000. On en rend 185 000. Là aussi, il y a du retard à l'allumage, quelque part.

Monsieur le Maire : Là aussi, nous allons rattraper le retard, puisque maintenant, tout le monde s'est fédéré.

Jacques LLORCA : C'est quand même un paradoxe, pour une zone qui prétend être touristique et attractive. On vote tous la notion de bourg touristique, *et cætera*, et puis là, on est dans une « stratégie molle », on va dire comme ça.

Monsieur le Maire : C'est parce que tout le monde avait voulu garder la main. Ils l'ont encore, mais d'une autre façon. C'est vrai que là, on est passé sur la catégorie supérieure, effectivement en termes de, mais pour y assister, même le peu que vous y assistez, quand vous y êtes convoqué, on se rend compte que, sur ces commissions, chacun essaie quand même de garder un peu son... pour diverses raisons ! Il y en a, c'est politique, d'autres c'est... enfin, voilà. C'est un peu compliqué, au niveau des offices de tourisme, c'est un peu compliqué aussi, ce qui n'est pas le cas sur les zones, entendons-nous bien.

Voilà. Nous allons voter pour acter du fait que vous avez pris connaissance du rapport. Monsieur NATTA, oui.

Ghislain NATTA : Sur les crédits ouverts, pour 2018, il faut se rappeler que c'est l'addition des crédits ouverts des deux entités, sans rapport avec ce qui va être voté.

Jacques LLORCA : C'est bien d'avoir l'historique en tête, parce que l'on sait qu'on a apporté de l'argent, de façon significative, pour environ 7 millions d'euros...

Ghislain NATTA : On a apporté des ouvertures de crédits, pas de l'argent. On a apporté des possibilités de faire, qui ont été additionnées et, si vous voulez, sans avoir un programme derrière.

Jacques LLORCA : Non, mais ça veut dire que notre existence est à affirmer, dans le cadre très respectueux de la SAM, c'est-à-dire qu'il va falloir arriver à équilibrer en termes stratégiques les décisions qui ont été prises vers le sud, pour les contrebalancer, au moins relativement, vers le nord, d'autant plus vers Poussan qu'on a, premièrement, une situation stratégique, en termes géographiques, et que deuxièmement, on est, je ne sais pas si on peut dire « menacés », d'être plus ou moins l'arrière-port de Sète. Quelque part, là, il y a quelque chose à défendre et à promouvoir.

Monsieur le Maire : Très bien. Nous allons voter pour assurer avoir pris connaissance de ce rapport. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 3 : INTERCOMMUNALITÉ – Désignation des représentants au SIAE du Bas Languedoc

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Nous vous avons proposé de retirer la désignation de Monsieur Guy RIVE, sachant que je ne suis pas obligé de le passer en Conseil. C'est une décision qui peut m'appartenir sans aucun souci. Ce n'est pas quelque chose qu'on peut passer en Conseil, et d'ailleurs, on me harcèle pour avoir le nom des deux futurs représentants, un délégué et un suppléant. Tout simplement, je refais l'historique au niveau du Syndicat du Bas Languedoc.

Historiquement, toutes les communes qui étaient représentées au Syndicat du Bas Languedoc avaient deux personnes qui représentaient la commune, que ce soient les grosses communes ou les petites communes, avec un SIVOM avec quelques particularités, le SIVOM de Frontignan, qui avait trois communes (Frontignan, Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux) qui avaient quand même deux représentants, pareil. C'est-à-dire que tout le monde siégeait, malgré le fait qu'ils représentaient le SIVOM, le SIVOM avait six personnes, parce qu'il y avait trois communes. La règle était deux personnes par commune, et c'est vrai que, jusqu'à maintenant, ça a marché, tant que c'était quelque chose de syndical. Il y a eu quelques tensions sur certains dossiers, mais l'un

dans l'autre, on n'a pas eu à se plaindre de la représentativité au niveau des communes notamment. C'était une bonne avancée sur ce que tout le monde condamne, effectivement, en termes de représentation sur les instances qui sont groupées comme ça.

Là, changement complet de décor : on a donné, avec le changement de statut que nous a plus ou moins imposé l'État, un blanc-seing au futur président. Sachez que sur ce Syndicat du Bas Languedoc, quatre communes de la Métropole sont au Syndicat ; sur Hérault Méditerranée, huit communes sont au Syndicat ; sur la SAM, quatorze communes. Cela veut dire que la SAM est majoritaire, le Président ne peut être issu que de la SAM. Le Président consulte, il a changé les règles du jeu en cours de route, en l'annonçant très brièvement, mais nous allons en rediscuter parce que nous avons un Conseil Communautaire demain. Effectivement, je lui ai signalé la semaine dernière, lors du Bureau, que ce n'était pas normal qu'on n'ait qu'une représentation et qu'un suppléant.

Sur le principe, la Métropole a laissé les mêmes représentations, Hérault Méditerranée a laissé les mêmes représentations, et nous, nous avons changé la représentation dans toutes les communes jusqu'à 6 000 habitants, c'est-à-dire Gigean, Poussan et les autres, qui sont au-dessous, passent à un représentant et un suppléant. Balaruc-les-Bains, qui en avait deux, Marseillan, qui en avait deux, et Mèze, qui en avait deux, passent à trois. Frontignan passe à cinq, alors que sur le SIVOM, ils en avaient déjà deux. Sète passe à neuf. C'est au bon vouloir du Président ; la loi l'y autorise, il l'a fait.

Nous en avons discuté un peu entre nous. Nous avons trouvé, même si nous prenons acte de la décision, que c'était relativement maladroit, jusqu'aux élections, ça pouvait se faire puisque ça fonctionnait comme ça. Après, sur le pourquoi, on aura peut-être l'explication, mais voilà.

Ce que l'on peut proposer, c'est de dire que, sur le principe, même si la Commune n'a pas à délibérer sur ce point, nous ne sommes pas d'accord sur la représentativité de la Commune, et que l'ancien modèle nous paraissait adapté, puisque ça fonctionnait. Nous pouvons acter cela, si vous le souhaitez, et quand même désigner un titulaire et son suppléant pour ce qui va suivre, jusqu'aux élections. Je pense que d'ici la fin de l'année – je ne peux pas vous l'assurer, parce que je vous dirais une bêtise – nous allons continuer à fonctionner comme avant. Ce sera certainement effectif pour début 2020, où l'Agglomération reprendra la main par rapport au reste.

(Interventions hors micro.)

Monsieur le Maire : Pas forcément, puisqu'il n'y a pas d'obligation. Quelqu'un pourra candidater, si vous voulez, même s'il est dans l'opposition, pour représenter Poussan. Il faudra qu'il soit élu, bien évidemment, mais dans la majorité ou dans l'opposition. Il est bien évident qu'en général, des propositions sont faites, mais certaines personnes pourront candidater sans avoir l'aval du Conseil Municipal. C'est ce qui change, et peut-être ce qui fait peur, je ne sais pas pourquoi, mais bon...

Jacques LLORCA : Parce que, Guy RIVE n'était plus élu ?

Monsieur le Maire : Oui, mais jusqu'à maintenant, c'était autorisé.

Jacques LLORCA : D'accord.

Monsieur le Maire : Par exemple, l'ancien Maire de Villeveyrac, Alain Jeantet, siégeait encore ; une élue de l'opposition à Vic-la-Gardiole siège pour Mireval. Tout cela ne sera plus possible. Les gens extérieurs aux Conseils Municipaux ne pourront plus siéger. C'est, entre autres, ce qui a changé, et la nomination des personnes. Ce que je peux vous proposer est donc de dire que nous avons délibéré, que nous sommes contre la nouvelle répartition qui est faite, même si nous n'avons pas le pouvoir de l'imposer. Il s'agit de dire que, sur le principe, c'est un peu déplaisant.

Jacques LLORCA : C'est surtout le *timing*.

Monsieur le Maire : Le *timing* n'est pas gênant, dans la mesure où, voilà... si on en avait discuté un peu avant... moi, je vous l'ai présenté comme ça, pour la clarté de dire que Guy RIVE ne vient plus pour diverses raisons, qu'on met quelqu'un à la place et puis c'est tout.

Jacques LLORCA : C'est encore l'occasion, sans être « parano », de pointer qu'on assiste à une forme de recentralisation sur la Métropole de façon à peu près systématique, par la proportionnalité de la représentation des communes. C'est d'autant plus presque ridicule que la majorité étant garantie pour la SAM, dans le rapport à l'autre métropole, ça ne nécessitait pas de bouleverser... ou alors c'est, je ne sais pas, du marketing...

Monsieur le Maire : Ce doit être de la haute stratégie politicienne ! C'est vrai que nous n'avons pas bien compris ; nous en avons discuté avec certains collègues qui ne sont pas marqués d'une façon ou d'une autre pour ou contre, on aurait pu attendre les élections pour changer les règles du jeu, mais enfin bon, c'est comme ça, dont acte.

Fabrice CLASTRE : Monsieur le Maire, la représentation qui est proposée, c'est par rapport à la population des communes ?

Monsieur le Maire : Je pense qu'il a fait comme ça, oui.

Fabrice CLASTRE : Parce qu'ils n'ont pas une population neuf fois plus grande que nous.

Monsieur le Maire : Non, mais il peut imposer trente représentants de Sète !

Fabrice CLASTRE : Carrément, oui.

Monsieur le Maire : Vous regarderez bien les textes, il peut imposer ce qu'il veut. Là, il a pris neuf, je ne sais pas pourquoi ; peut-être nous l'expliquera-t-il. Nous ne sommes donc pas forcément d'accord. De toute manière, c'est quelque chose que nous voterons, mais en marquant notre désaccord quand même.

Jésus VALTIERRA : Tu me diras, Jacques, il en faut obligatoirement un par commune, minimum. C'est obligatoire ou il peut faire ce qu'il veut ?

Monsieur le Maire : Non, mais c'est obligatoire, il y a une représentation. Il peut enlever, mais les petites communes, après, sont en droit de protester.

Moi, je dis que ce qui se passait fonctionnait ; on est largement majoritaire, comme l'évoque Jacques... Enfin bon.

Nous ferons donc une réclamation en ce sens, si vous le souhaitez. Cela étant, il faut désigner un titulaire et un suppléant. Je souhaiterais y siéger, jusqu'aux élections, au moins. Pour le poste de suppléant, je n'ai pas à vous le demander, à la limite, mais je le fais.

Serge.

Serge CUCULIERE : Je suis vachement surpris. Je pensais quand même qu'il allait y avoir encore des comités syndicaux, des conseils syndicaux qui allaient être sollicités par le Syndicat. Cela fait un moment qu'il n'y en a pas eu. S'il y en a un à la fin de l'année, nous n'avons qu'à nous y rendre tous les deux, enfin, je ne vois pas comment ils vont... comment ce Conseil syndical ne va pas se réunir.

Monsieur le Maire : Ou ça prend effet à partir de demain, si on délibère...

Serge CUCULIERE : Donc faisons attention, faisons attention, je pense : si jamais il y a un conseil syndical – et normalement il y en aura un, pour le Syndicat des eaux – faisons attention qu'on puisse bien être deux.

Monsieur le Maire : Oui.

Serge CUCULIERE : Voilà.

Monsieur le Maire : Non mais là, il n'y aura pas de souci.

Serge CUCULIERE : Cela étant, bien sûr, si jamais après, il est décidé qu'il n'y a plus qu'un membre, je ne le serai plus, mais si jamais on continue à marcher avec l'ancien système, avec une réunion du Conseil syndical du Bas Languedoc qui devrait avoir lieu, normalement, comme les autres années, en fin d'année, faisons attention d'être deux. Pour le cas où il y aurait quelque chose à voter...

Monsieur le Maire : Je pense que oui.

Serge CUCULIERE : Justement, il faut veiller à ce que notre décision de dire aujourd'hui « un et pas plus » ne contrarie pas le fonctionnement et ne constitue pas un obstacle à notre possibilité de dire ce que l'on en pense.

Monsieur le Maire : *A priori*, il n'y a pas de souci.

Serge CUCULIERE : Après, c'est tout ; tout va bien.

Monsieur le Maire : Moi, je dis que ça fonctionnait très bien, parce que, pour y avoir été pendant pas mal d'années, il y avait un consensus qui se dégageait effectivement – Serge, toi qui y as siégé – on avait très peu d'opposition. Si, quand on faisait des DSP pour désigner un contrat de quatre ou cinq ans sur le fermier, là, il y avait de grosses discussions, mais on n'a jamais eu de débat vraiment virulent ni contradictoire.

Serge CUCULIERE : Non, le Syndicat des eaux, c'est technique ; il a fallu discuter d'agrandissement des membres, on a pris Vias, on a pris... enfin, je veux dire, ce n'était que technique. Décider d'investissements, c'était tout à fait technique, il n'y avait pas d'opposition particulière. Je ne vois pas pourquoi, maintenant, ça deviendrait un truc, une usine politique.

Monsieur le Maire : Bien. Je vous propose donc ma candidature, et celle de Serge CUCULIERE en tant que suppléant. Tant pis pour Pierre... mais c'est vrai que tu aurais dû, tu aurais dû. C'est vrai que Guy ne nous avertissait pas, parce qu'il les recevait, tu aurais pu y siéger, même si c'est une fois par mois ou par trimestre, à peu près. C'est vrai que, dans la mesure où il y a des suppléants, ce n'est pas inintéressant de les convoquer ; encore faut-il savoir que le titulaire n'est pas là. Pas de souci sur ce point ? Nous allons voter. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Trois abstentions.

La délibération est adoptée à l'unanimité (4 abstentions : LLORCA – CLASTRE – NESPOULOUS – THIRY) ; le Conseil Municipal accepte les modifications telles que présentées.

RAPPORT N° 4 : FINANCES PUBLIQUES – AMORTISSEMENTS**Rapporteur : Ghislain NATTA**

Ghislain NATTA : L'article L.2321-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit la procédure de l'amortissement. C'est une opération d'ordre budgétaire, qui permet de retranscrire une image fidèle de la composition et de l'évolution du patrimoine communal.

L'article L.2321-1 du même Code précise que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Ces opérations comptables sont prévues par l'instruction budgétaire M14.

Ces dispositions seront appliquées au 1^{er} janvier 2020 et à partir de l'exercice 2019 pour les immobilisations.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer par délibération les modalités et les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles pour chaque bien ou catégorie de biens. Vous sont proposées les durées d'amortissement suivantes :

- 2 ans pour les logiciels ;
- 5 ans pour toute une série d'opérations : études ; documents d'urbanisme ; frais d'insertion ; subventions de façade ; plantations ; autres matériels et outillage incendie ; autres matériels et outillage de voirie ; voitures, scooters et vélos électriques ; matériel informatique et de bureau ; autres immobilisations corporelles ;
- 7 ans pour les camions et véhicules industriels de moins de 50 000 € ;
- 10 ans pour les autres installations, matériel et outillage techniques, les camions et véhicules industriels de plus de 50 000 € et le mobilier.

Je propose donc au Conseil Municipal :

- De fixer les durées d'amortissement des biens de la collectivité selon le tableau présenté dans la présente délibération ;
- La mise en application de ces dispositions au 1^{er} janvier 2020 et concernant les immobilisations à partir de l'exercice 2019 ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez des questions ?

Pierre CAZENOVE : J'aurais une question, peut-être, toute simple : pourquoi 5 ans ici, 10 ans là... On se base sur quoi ?

Ghislain NATTA : On se règle sur la durée d'efficacité du produit, sa durée de vie.

Monsieur le Maire : On se rend compte que l'on a beaucoup de matériel, par exemple, au niveau du Conseil Départemental ou à la Région, qui est vendu alors qu'il n'a que 5 ans ; ça a été amorti, effectivement. Les chiffres sont à peu près uniformes dans toutes les structures. Nous allons voter. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 5 : FINANCES PUBLIQUES – Demande de participation auprès du Conseil Départemental – Protection et mise en valeur des Oulettes

Rapporteur : Serge CUCULIERE

Serge CUCULIERE : La délibération concerne le terrain des Oulettes. Nous avons déjà délibéré en juin 2019 pour exercer le droit de préemption sur un terrain, correspondant à la parcelle E n° 772, qui est le point de sortie de la source des Oulettes.

Nous avons donc acheté ce terrain, tout cela en accord avec le Conseil Départemental. Nous avons demandé l'autorisation d'acquérir avant de demander des subventions. Aujourd'hui, nous bouclons le dossier de subvention. Il vous est donc demandé de solliciter, auprès du Conseil Départemental, l'aide la plus élevée pour subventionner l'acquisition et les aménagements du site afin de garantir la protection de cet espace et de permettre son ouverture au public.

Voilà, j'ai essayé de faire simple.

Pierre CAZENOVE : Est-ce qu'on peut espérer une subvention à 50 %, c'est ça ?

Monsieur le Maire : Je ne sais pas, ça dépendra de l'humeur... excusez-moi, par les temps qui courent, je préfère être prudent. Nous avons sollicité pas mal de choses ; apparemment, nous avons des rapports qui ne se sont pas améliorés, malgré le fait que nous n'en ayons pas beaucoup, ça ne les améliore pas. On espère ! Même 60 %, s'ils le veulent, on peut aller jusqu'à 80, donc ce n'est pas très gênant, sur 30 000 €, ça ne ferait pas une somme énorme non plus.

Pierre CAZENOVE : C'est plus de 30 000 €, l'acquisition plus l'aménagement (...).

Monsieur le Maire : Bien, nous allons voter. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 6 : ENFANCE ET JEUNESSE – Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022

Rapporteur : Arlette RAJA

Arlette RAJA : Le nouveau Contrat Enfance Jeunesse reconduit le fonctionnement des structures existantes pour la période contractuelle allant de 2019 à 2022.

Ce nouveau contrat succède aux précédents contrats (contrat enfance, contrat temps libre puis contrat enfance jeunesse) et lie la Commune de Poussan à la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault.

Ce nouveau CEJ reprend, renforce ou crée différentes actions autour de deux volets :

- Le volet enfance :
 - La crèche « Les petites pousses » ;
 - Le Relais Assistantes maternelles (RAM) ;
- Le volet jeunesse :
 - Les Accueils de loisirs périscolaires (ALP) ;
 - L'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) ;
 - Les séjours ;
 - La formation du personnel ;
 - La coordination des services enfance jeunesse.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau Contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ?

Fabrice CLASTRE : Il est évoqué, dans le contrat, l'ouverture notamment d'une nouvelle place à la crèche, parce qu'il y avait une liste d'attente. Est-ce qu'on connaît le nombre d'enfants qui sont sur liste d'attente à Poussan aujourd'hui, ou du moins a-t-on un ordre d'idée, si ce n'est pas le nombre précis ?

Arlette RAJA : Le nombre d'enfants précis, non ; on ne connaît que ceux de la crèche.

Fabrice CLASTRE : Mais on n'a pas une idée du nombre d'enfants qui sont en liste d'attente ?

Arlette RAJA : 54, mais seulement pour cet endroit.

Fabrice CLASTRE : Qui demandent une place ici ?

Arlette RAJA : Qui demandent une place ici, mais après, il y a les deux autres crèches.

Fabrice CLASTRE : Oui, il y a les deux autres crèches. Donc là, il y a déjà 54 enfants qui attendent. D'accord.

Yolande PUGLISI : Parce que c'est la seule crèche qui fait partie du contrat enfance, aussi.

Arlette RAJA : Oui.

Monsieur le Maire : Pas d'autre question ?

Fabrice CLASTRE : Sur les tableaux qui sont joints au contrat ; il n'y a pas de numérotation, mais c'est après la page 20, il y a des chiffres où on voit la capacité d'accueil théorique. C'est sur le premier tableau, après la page 20. C'est sur l'ALSH. On voit la capacité d'accueil théorique en heures par enfant, qui passe pour 2018 de 60 000 et quelques heures à 38 000 en 2019, pour se stabiliser autour de 45 000 à 50 000 heures sur les années suivantes. Il y a une explication sur cette baisse de la capacité théorique de l'ALSH ?

Monsieur le Maire : Je pense que l'accueil du mercredi n'a pas été mis en place, pendant le temps où il y a eu les TAP.

Fabrice CLASTRE : Mais en 2018, il n'y avait déjà plus de TAP ?

Arlette RAJA : Sur une partie de l'année, du 1^{er} janvier au 30 juin, il y avait les TAP, et c'est à partir de la rentrée scolaire du mois de septembre qu'il n'y a plus eu les TAP.

Fabrice CLASTRE : D'accord.

Monsieur le Maire : Pas d'autre question ?

Fabrice CLASTRE : Excusez-moi. Pour l'ALP, ça doit être pareil, l'augmentation de la capacité d'accueil est liée.

Arlette RAJA : Voilà.

Fabrice CLASTRE : Ensuite, il y a des éléments sur « Les petites pousses », où on nous donne des éléments de budget. On s'aperçoit que la subvention 2018 est bien de 45 000 € et que celle des années suivantes est de 35 000 €, mais quand on regarde l'équilibre des recettes et de charges, en tout cas telles qu'annoncées dans le tableau, on voit que c'est déséquilibré pour les

années 2019 et suivantes. Est-ce que ça veut dire qu'on sait déjà que la crèche, d'un point de vue budgétaire, va être déséquilibrée, ou est-ce qu'il n'apparaît pas des éléments qui équilibrent le budget ?

Arlette RAJA : Chaque année, on nous demande une subvention spéciale ; on vote une subvention supplémentaire chaque année.

Fabrice CLASTRE : Donc on sait d'ores et déjà que l'équilibre ne sera pas atteint ?

Arlette RAJA : Risque !

Fabrice CLASTRE : En tout cas, il est affiché comme ça dans le tableau.

Arlette RAJA : Oui, mais nous sommes obligés de faire une prévision.

Fabrice CLASTRE : Oui, mais on fait une prévision déséquilibrée ?

Monsieur le Maire : Oui.

Fabrice CLASTRE : Oui, d'accord, donc c'est...

Monsieur le Maire : Après, on rajoute ce qui manque, effectivement. Enfin, je pense ; je ne suis rentré dans ce dossier à 100 %, mais la seule explication est celle-là. Ce ne peut être que la seule explication.

Yolande PUGLISI : D'autant plus que le budget 2019 n'est pas terminé et qu'on a déjà voté une subvention supplémentaire.

Monsieur le Maire : Avez-vous d'autres questions ? Non. Nous allons voter. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 7 : URBANISME – Mise à jour de l'aide en faveur de « L'action façades » **Rapporteur : Serge CUCULIERE**

Serge CUCULIERE : Par délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2014, a été mise en place l'attribution des subventions pour le ravalement de façade. Une délibération du 13 mai 2019 a actualisé le dispositif. Aujourd'hui, nous revenons vers vous pour préciser, par cette nouvelle délibération, un point du règlement afin d'éviter les ambiguïtés qu'il pourrait y avoir. Est apparue la nécessité de préciser le champ d'application de ce programme de subventions en l'étendant aux façades des bâtiments qui présentent simultanément :

- Une façade éligible à la subvention, conformément au plan sur lequel nous avons déjà délibéré ;
- Une façade située en retour au croisement sur une autre rue.

L'idée est que, quand il y aura une façade en retour sur une voie perpendiculaire, qui arrive à la voie sur laquelle on a la subvention, on puisse aussi attribuer une subvention à cette façade. La façade en retour sera également éligible à la subvention.

C'est ce point que nous comptons préciser aujourd'hui et que nous vous proposons d'approuver.

Monsieur le Maire : Pas de question ?

Jacques LLORCA : Si, une petite question, qui est une demande de précision. Tout ceci est valable pour le centre-ville, à l'intérieur de la circulade, c'est ça ? Alors, est-ce que c'est par anticipation ou n'ai-je pas bien compris, ce qui vient d'être introduit, c'est la seconde façade potentielle. Si je ne me trompe pas, il me semble avoir dans les yeux une réalisation de façade qui correspond à ce qui vient d'être ajouté, c'est-à-dire une façade que l'on voit puis une façade qui remonte dans la rue perpendiculaire, et il me semble que déjà, si j'ai bien entendu – peut-être est-ce un propos de bistrot – les deux façades ont déjà été subventionnées.

Monsieur le Maire : Oui, alors les deux façades subventionnées, si on est dans le périmètre, il n'y a pas de souci. En l'occurrence, c'est un cas où l'une des façades est dans le périmètre, mais l'autre non. Par exemple, prenons ta rue : la première maison est éligible du côté de la circulade, mais de l'autre, elle n'était pas éligible. Cela paraissait invraisemblable ; c'est pour cela que ça a été rectifié. Mais dans la mesure où l'on est dans le périmètre, il n'y a pas de souci sur deux façades. C'est ça, Monsieur Serge ?

Serge CUCULIERE : Non mais là, la question c'était le centre-ville ; oui, le centre-ville est éligible, après, je ne sais pas, ce qui est à mots couverts, je ne le comprends pas. On me demande de préciser ça par rapport aux nouveaux dossiers qui vont se présenter.

Pierre CAZENOVE : Justement, c'est parce qu'on a été sollicités sur un dossier qu'on s'est dit que c'était intéressant, parce qu'on n'y avait pas pensé jusque-là, ou non, c'est parce que finalement, après réflexion...

Monsieur le Maire : Non, c'est sur une demande, effectivement.

Pierre CAZENOVE : Ah, c'est sur une demande.

Monsieur le Maire : Quelqu'un a dû demander si on était subventionné sur une ou deux façades. C'est bien spécial parce que, des cas comme celui-là, il ne doit pas y en avoir beaucoup, et il n'y en aura pas beaucoup, en plus.

Pierre CAZENOVE : Non, mais bon, voilà, c'est pour prévoir, qu'on n'ait pas d'ambiguïté.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas d'autre question ? Nous allons voter. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 8 : DOMANIALITE – Dénomination, rétrocession et intégration dans le domaine public AP 65 et AP 119
Rapporteur : Serge CUCULIERE

Serge CUCULIERE : Un lotissement est en cours dans le secteur des Clachs, le long du chemin du Giradou. C'est le permis d'aménager 3 de l'année 2017, lotissement « Champs d'Elise ». Il vous est demandé de nommer la rue du lotissement. Il est proposé de retenir « rue des Callistemons ». Nous avons en effet demandé au promoteur quelles plantations il allait faire, quelles plantes particulières il allait mettre ; comme dans le secteur, qui comprend notamment la rue des Lauriers, il y a plusieurs noms de rues qui ont des consonances végétales, il vous est demandé d'adopter le nom de « rue des Callistemons ».

On a l'impression que c'est dans la précipitation, mais en fait non : cela permet de donner dès maintenant aux gens qui habiteront ce lotissement leur adresse avec leur numéro. Nous allons donc notifier aux gens leur adresse avec l'autorisation de construire, et ce sera terminé. Ensuite, cela permettra que les gens aient chacun leur boîte aux lettres, et qu'on n'ait pas rideau de boîtes aux lettres à l'entrée parce que la Poste, vous savez, bientôt, si elle pouvait ne pas délivrer le courrier, elle pourrait ne pas le faire, ça lui irait bien. Là, on aura des boîtes aux lettres par maison. Disons que cette délibération a l'avantage de clarifier cette situation.

Il vous est donc demandé :

- D'approuver le nom de la « rue des Callistemons » ;
- D'approuver, une fois qu'elle sera réalisée, réceptionnée, une fois les garanties de travaux bien obtenues, la rétrocession de la voie dans le patrimoine communal, avec le bassin de rétention qui en dépend.

Il y a également une cession au domaine public communal par rapport à l'agrandissement du chemin du Giradou.

Voilà donc les trois points qu'il vous est proposé d'approuver aujourd'hui par cette délibération.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Je précise que le bassin de rétention sera ensuite cédé à la SAM, en termes d'entretien, notamment. Il sera classé dans le domaine communal parce que la SAM n'a pas de domaine communal sur le territoire de Poussan, mais la gestion relève du domaine du pluvial, donc de la SAM.

Pierre CAZENOVE : Est-ce qu'il n'est pas imprudent de le virer directement, là, en ce moment, alors que les camions vont passer, que les travaux...

Serge CUCULIERE : Justement, j'ai pris la précaution de dire que la rétrocession se ferait une fois l'achèvement réalisé, toutes les garanties purgées, le fait certain que ce soit bien réalisé et solide. C'est-à-dire que ce sur quoi il vous est demandé de délibérer, c'est surtout pour créer la voie, donner des numéros. Ensuite, effectivement, la rétrocession se fera le moment venu. Nous n'allons pas prendre la rue avant, parce que ce n'est pas à nous de la faire, quand même ! Il n'y a donc pas de précipitation à ce que nous prenions la voie : elle sera prise le moment venu.

Monsieur le Maire : Bien, nous allons voter. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 9 : DOMANIALITE – Intégration dans le domaine public routier d'une partie intégrante du chemin du Moulin à vent**Rapporteur : Serge CUCULIERE**

Serge CUCULIERE : Ce n'est pas une particularité poussannaise ; je vais vous présenter la nécessité de corriger des errements passés ; cela semble être le cas de pas mal de collectivités.

Il faut donc que nous régularisons des cessions dans le domaine communal alors que nous avons, depuis au moins dix ans, bien plus par endroits, déjà la voie communale qui est utilisée sur un parcellaire et des propriétés qui sont encore marqués à leur ancien propriétaire. C'est le cas du chemin du Moulin à vent. Je vais vous lire la délibération.

La commune présente depuis plusieurs années une évolution démographique croissante et veille à l'amélioration du quotidien des habitants et usagers notamment en menant une politique d'aménagement urbain.

La création de nouveaux quartiers ou lotissements a mené à la création ou à l'aménagement de voiries communales mais il apparaît, comme je vous le disais, que des emprises foncières sont quelquefois restées sur des propriétés privées, alors que l'entretien, la réfection et les aménagements sont assurés par la commune, sans difficulté.

Le chemin du Moulin à Vent est dans ce cas. Il répond au double objectif de circulation et de desserte des usagers ; il n'y a pas de souci, il est vraiment utilisé comme voirie publique.

Considérant que la Commune de Poussan assure de fait l'entretien du chemin du Moulin à vent sans que les emprises foncières n'aient été officiellement totalement transmises à la Commune – il y en a quelques-unes qui sont à notre charge, il y a une liste de parcelles après – et qu'il est de l'intérêt général de clarifier la situation juridique de ces emprises ;

Considérant que dans le cadre d'une procédure amiable, il n'y a pas lieu de recourir à la procédure d'enquête publique préalable au classement dans le domaine public ;

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'incorporation dans les propriétés communales des parcelles concernées, qui figurent sur le plan cadastral fourni derrière. Vous avez pu le voir et s'il le faut, nous vous le commenterons : ce sont les parcelles BH60, BH61, BH114, BH115, BH124. Pour cette dernière parcelle, je vous demanderai de considérer que c'est BH124 « partiellement », ce n'est pas la totalité ; nous mettrons un petit « p » après.

Monsieur le Maire : C'est au trait bleu.

Serge CUCULIERE : Voilà, c'est au trait bleu, parce que la parcelle BH124 va plus loin, donc c'est une partie de la 124 qui est concernée. C'est d'ailleurs déjà considéré, car il n'y a que 22 mètres carrés, mais n'oublions pas que c'est une partie de la BH124. Enfin, il faut ajouter la BH130 à ces parcelles, qui font partie intégrante du chemin du Moulin à vent.

Il est également demandé au Conseil Municipal d'intégrer ces parcelles ainsi que les parcelles BH514 et BH515 au domaine public routier. Pour ces deux dernières parcelles, nous les avons déjà acquises mais elles n'étaient pas encore dans le domaine public routier. Nous avons déjà, par le passé, délibéré sur ce sujet.

Tout le reste de la délibération, c'est ce que je viens de vous dire.

Pierre CAZENOVE : Donc, le trait bleu dont vous parliez, ça s'arrête au trait bleu, c'est ça ?

D'accord. Le chemin, c'est celui qui va chez Monsieur CASTANIER, c'est ça, pour me repérer ?
D'accord.

Monsieur le Maire : Il passe devant chez CASTANIER, Raphaël GARCIA et va jusqu'au chemin du Moulin à vent de l'autre côté.

Pierre CAZENOVE : C'est ça, d'accord.

Monsieur le Maire : Les deux autres parcelles, c'était l'ancienne maison ESPERON, pour ceux qui connaissent. Elles ont été acquises il y a quelque temps. Pas de question ? Bien, nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Le Conseil Municipal accepte l'ajout de la précision « pour partie » concernant la parcelle BH124.

Pierre CAZENOVE : Monsieur le Maire ! Toujours sur le sujet, mais ça n'a rien à voir avec le vote, c'est pour ça que je pose la question. Concernant la parcelle 63, on a toujours un petit problème, enfin, en tout cas, moi, ça me pose souci. La 63, qui est à côté de Monnet-Decroix, vous voyez, ça paraît être un chemin d'accès, qui permettait de faire une éventuelle liaison entre le chemin du Moulin à vent et la MJC, vous voyez où je veux dire, cette espèce de chemin...

Monsieur le Maire : C'est la parcelle 125 ?

Pierre CAZENOVE : Non, la 63. A côté des villas Caprese.

Monsieur le Maire : Oui, d'accord.

Pierre CAZENOVE : Concernant ma question, je me souviens qu'on la soulève souvent en commission d'urbanisme, parce que c'était une opportunité, justement, pour créer du lien, une liaison piétonne entre la rue du Moulin à vent et la MJC, et il apparaîtrait que ce n'est plus possible.

Monsieur le Maire : Apparemment, si mes souvenirs sont exacts, on avait une possibilité d'accéder à pied sur ce cheminement, effectivement, avec un accès, je ne sais pas s'il y a un portillon ou pas, ou s'il n'y a qu'un portail, mais on avait possibilité d'accéder. Les gens avaient possibilité d'accéder. Il faut regarder sur l'acte notarié, je pense que ça a été fait.

Pierre CAZENOVE : Parce que c'est important, quand même.

Monsieur le Maire : Après, ça débouche sur quelque chose qui est décalé de deux mètres, sur le jardin de la MJC, effectivement. J'ai souvenir, on va le vérifier peut-être...

Pierre CAZENOVE : Ça paraît intéressant.

Monsieur le Maire : Ou sur une délibération, ou sur l'acte notarié, effectivement, on doit avoir quelque chose.

(Interventions hors micro.)

Monsieur le Maire : C'étaient des passages pour les piétons, pas pour les véhicules...

Pierre CAZENOVE : Non, non.

Monsieur le Maire : ...parce que derrière, ça tombe (Intervention inaudible) mais on avait un passage piéton qui avait été acté.

Pierre CAZENOVE : C'est dommage de ne pas le pérenniser, on va dire, et de ne pas l'optimiser, surtout que maintenant, avec le projet « Fondère » et compagnie, il va y avoir du monde, là-haut, donc ça pourrait faire un itinéraire piéton, même si le projet « Fondère » est lui-même relié par un petit passage, Serge, si je ne me trompe pas.

Monsieur le Maire : Nous allons vérifier, mais, je ne sais plus en quelle année c'était, c'est ce qui était prévu, de la même façon que nous avons prévu le passage, sur les bâtiments situés à côté, avant que le trottoir ne soit refait : on passait par la résidence intérieure, ils ne fermaient jamais à clé, mis à part le soir, parce que là aussi, on avait négocié quelque chose en ce sens.

Serge CAZENOVE : Là, c'est un digicode, je crois, ce portail.

Monsieur le Maire : Non, mais après, il faut faire respecter, qu'on ait une possibilité d'accès, notamment, qui ne soit pas fermé.

Serge CAZENOVE : Voilà. Donc j'attire votre attention sur le problème, s'il y en a un.

Monsieur le Maire : Nous allons vérifier ce point, mais c'est vrai que j'ai souvenir que nous avons voté sur le sujet.

Serge CUCULIERE : Disons que je suis d'accord, mais la difficulté est que la parcelle 63 est intégrée dans la copropriété, et que maintenant, c'est la lourdeur d'une copropriété, et la frilosité des copropriétaires à avoir des gens qui vont traverser le parking, tout ça.

Monsieur le Maire : Sauf que, si c'est acté, c'est acté.

Serge CUCULIERE : Tandis que pour les parcelles 60 et 61 – ce sont celles sur lesquelles il vous est demandé de vous prononcer aujourd'hui – je fais le distinguo, si vous voulez, car elles ne sont pas intégrées dans la copropriété. Nous avons vérifié cela auprès du syndic, elles sont restées dans le giron du promoteur. C'est pour cela que les parcelles 60 et 61 vont être intégrées dans le domaine public routier. Nous allons faire le nécessaire pour que ce qu'on vous a proposé de faire soit fait. La difficulté pour la 63, c'est qu'elle est incorporée à la copropriété, et là...

Pierre CAZENOVE : Donc c'est l'opportunité de soulever le problème à ce moment-là.

Serge CUCULIERE : Eh bien, cela va être difficile, puisqu'on va traiter le cas des parcelles 60 et 61 avec l'ancien promoteur, et on ne traitera pas avec la copropriété. La copropriété a les parcelles 64, 63, 62, si vous voulez, mais elle n'a rien à dire pour les 61 et 60.

Monsieur le Maire : Nous sommes bien d'accord, mais cela n'empêche pas, si quelque chose a été acté, de voir si on peut le confirmer, et puis c'est tout. Sachant qu'on va tomber, il faudra faire quand même un aménagement au niveau de la MJC. Maintenant, ça me revient : contre l'autorisation d'un droit de passage au niveau des piétons, nous avons acté que le bassin de rétention se déverse à ce niveau, puisqu'il se déverse au niveau de ce chemin. Les deux bassins de rétention qui y sont s'écoulent naturellement à partir du mur ; on peut le voir, d'ailleurs. Ça avait été négocié en ce sens : c'est ça, contre ça. Effectivement, le fait qu'il y ait un portail, c'est difficile, avec un digicode, je conçois qu'on ne donne pas le digicode à tout le monde, mais enfin voilà, on regardera.

RAPPORT N° 10 : DENOMINATION DES ESPACES PUBLICS – Place Arnaud BELTRAME**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire : Nous avons déjà parlé de ce sujet. Il s'agit de renommer l'actuelle place de la Mairie du nom du lieutenant-colonel Arnaud BELTRAME, comme nous l'avions évoqué, avec tout l'historique marqué dessus. Cela pourrait d'ailleurs être marqué en faisant quelque chose qui sorte un peu de l'ordinaire, et pas un simple panneau qui signale, de manière très basique, comme on peut en faire sur le centre-ville.

Sur le principe, est-ce qu'il y a des objections ? Pas de question, pas d'objection. Nous allons voter. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Unanimité ; merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 11 : FESTIVITES – Tarif concert – Foire de la Sainte Catherine**Rapporteur : Danielle BOURDEAUX**

Danielle BOURDEAUX : Tout simplement, je demande au Conseil Municipal d'accepter d'instaurer un tarif unique de 20 € l'entrée par personne pour le concert à l'occasion de la Foire de Sainte Catherine. Nous avons besoin d'une décision du Conseil Municipal pour appliquer ce tarif.

Fabrice CLASTRE : Ça s'applique déjà, on a vu le... d'accord !

Danielle BOURDEAUX : Oui, oui, lors du dernier Conseil, on a fait la décision, et j'ai oublié de présenter la délibération, je m'en excuse, donc je la présente aujourd'hui.

Fabrice CLASTRE : Il n'y a pas de tarif enfant ?

Danielle BOURDEAUX : Non.

(Interventions hors micro.)

Danielle BOURDEAUX : Non. En revanche, vous pouvez les emmener, parce que c'est un très beau spectacle. C'est un très beau concert de chanson française, ça les changera peut-être de ce qu'ils écoutent habituellement.

Monsieur le Maire : Bien. Nous allons voter. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Concernant les questions qui ont été posées par rapport à l'eau pluviale, j'ai le cerveau qui parfois est un peu ramolli, ce n'est pas l'eau que j'ai prise ce jour-là, mais l'explication sur le porche vient du fait, aussi, qu'il y a des travaux plus haut, avec un gros tas de sable qui, même s'il est bâché, bouche l'entrée. En général, on a un pluviel qui est bâti et qui réceptionne beaucoup plus, malgré les incidents qu'il a pu y avoir. S'agissant de la réception de l'eau, il est bien évident qu'une partie ayant été faite et l'autre non, quand le réservoir a surmonté, puisque les bouches ont été mises à la vraie cote puisque ce morceau est fini... enfin voilà, il y avait aussi ce tas sur des travaux qui durent un peu et qui, malgré les interventions très fréquentes, ne sont pas forcément suivis d'effet.

Je vous remercie. Je vais clôturer cette séance et vous souhaiter une bonne soirée. Merci

Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 25.